



# BASSINS

## Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 09 septembre 2019 à 18h30

- Décide de modifier le règlement du Conseil communal pour le passage à la proportionnelle. Un préavis sera soumis en mars 2020. Une commission ad'hoc devra être nommée ;
- Décide d'autoriser un citoyen à arracher les racines de gentiane sur la parcelle communale «Mendion », l'amodiateur ayant déjà donné son aval ;
- Décide de valider l'offre de l'entreprise R. Beer S.A. d'un montant de Chf 861.60 pour la pose de deux cols de cygnes sur la toiture plate du préau de l'école ;
- Décide d'approuver le remplacement du laptop du Conseil communal (fendu) pour un montant de Chf 1'256.--.

La Municipalité